

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du **28 OCT. 2014**
modifiant l'arrêté du 17 janvier 2014 portant nomination au bureau du Conseil national
des professions du spectacle

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 2 à 7 ;

Vu le décret n° 2013-353 du 25 avril 2013 relatif au Conseil national des professions du spectacle et en particulier ses articles 3 et 5 ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2014 portant nomination au bureau du Conseil national des professions du spectacle ;

Vu les propositions des fédérations d'organisations professionnelles d'employeurs du spectacle membres du conseil national des professions du spectacle ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Corinne GUIES est nommée membre du bureau du Conseil national des professions du spectacle, en qualité de représentant de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), en remplacement de monsieur Philippe CIER.

Article 2

Le directeur général de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Fait le **28 OCT. 2014** et par délégation,
le Directeur général de la création artistique

Par
La ministre de la culture et de la communication,
Michel ORIER

Fleur PELLERIN